



(11) **EP 2 522 257 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.11.2012 Bulletin 2012/46

(51) Int Cl.:
A47D 15/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12163338.2**

(22) Date de dépôt: **05.04.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Plasti Temple**
49015 Angers (FR)

(72) Inventeur: **Courtin, Delphine**
49320 Saint Saturnin sur Loire (FR)

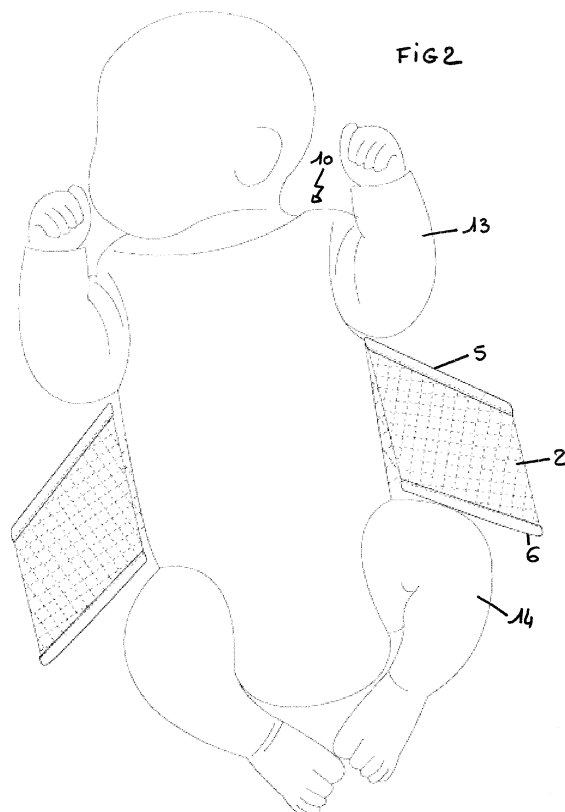
(74) Mandataire: **Godineau, Valérie et al**
Brema-Loyer
3 rue Edouard Nignon
44300 Nantes (FR)

(30) Priorité: **12.05.2011 FR 1154101**

(54) **Dispositif, dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson en position couchée sur le dos**

(57) L'invention concerne un dispositif (1), dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson (10) en position couchée sur le dos, ledit dispositif comprenant au moins deux boudins (2) et un élément, de préférence du genre bande, de liaison desdits boudins entre eux, lesdits boudins, à l'état relié entre eux par ledit élément (3) de liaison, délimitant entre eux, en disposition parallèle de leur axe longitudinal, un espace (4) de couchage du nourrisson dans lequel le nourrisson (10) est apte à être couché dans une configuration dans laquelle les flancs du tronc (11) du nourrisson (10) sont bordés par les boudins (2) et dans laquelle les aisselles (12) et au moins une partie des bras (13) du nourrisson sont aptes à venir en appui sur l'une (5) des faces d'extrémité, dite supérieure des boudins.

Le dispositif est caractérisé en ce que les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins (2) sont des faces en biseau.



Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif, dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson en position couchée sur le dos.

[0002] De tels dispositifs, qui se positionnent dans le landau ou le lit du nourrisson, empêchent le nourrisson de rouler sur le côté ou de dormir sur le ventre en vue d'éviter tout blocage de la respiration.

[0003] De tels dispositifs peuvent être indépendants du matelas ou du drap housse recouvrant le matelas ou être intégrés au matelas ou au drap housse de protection du matelas.

[0004] Les théories relatives à la manière de coucher le nourrisson en vue d'éviter notamment la mort subite du nourrisson ont évolué ces dernières années. Ainsi, il y a une quinzaine d'années, il était préconisé de coucher le nourrisson sur le côté comme l'illustre le brevet US-5.347.669. Le dispositif comporte dans ce cas deux éléments de calage, l'un s'appliquant sur le dos, l'autre sur le ventre du nourrisson. Les deux bras du nourrisson s'étendent au-dessus de l'extrémité supérieure de l'élément de calage côté ventre. Chaque élément de calage se présente sous forme d'un corps allongé à section transversale trapézoïdale permettant une économie de matière. Les faces d'extrémité de ces éléments de calage sont parallèles entre elles et orthogonales à l'axe longitudinal du corps allongé. A aucun moment, ces faces d'extrémité ne viennent se caler sous l'aisselle du nourrisson.

[0005] Depuis quelques années, il est préconisé de coucher le nourrisson sur le dos comme l'illustre le brevet US-6.097.294. Dans ce document, le dispositif pour le maintien d'un nourrisson en position couchée sur le dos comprend deux corps allongés à section transversale triangulaire. Chaque extrémité de corps allongé est une face inclinée depuis une extrémité en direction de l'autre extrémité du corps allongé. Dans ce dispositif, chaque corps allongé forme une barrière équipée de contacteurs destinés à signaler tout contact avec l'enfant. A nouveau, ici, les faces d'extrémité des corps allongés ne sont pas destinées à venir se caler dans le creux des aisselles du nourrisson de sorte que la présence d'un adulte ou d'un dispositif d'alarme sont nécessaires pour indiquer tout changement de position du nourrisson.

[0006] Enfin, il existe également un dispositif pour le maintien d'un nourrisson en position couchée sur le dos comprenant au moins deux boudins et un élément, de préférence du genre bande, de liaison desdits boudins entre eux, lesdits boudins, à l'état relié entre eux par ledit élément de liaison, délimitant entre eux, en disposition parallèle de leurs axes longitudinaux, un espace de couchage du nourrisson dans lequel le nourrisson est apte à être couché dans une configuration dans laquelle, les flancs du tronc du nourrisson sont bordés par les boudins, et dans laquelle, les aisselles et au moins une partie des bras du nourrisson sont aptes à venir en appui sur l'une des faces d'extrémité, dite face d'extrémité supérieure

des boudins.

[0007] Jusqu'à présent, les faces d'extrémité du boudin, aptes à servir, l'une, dite face d'extrémité supérieure, de face d'appui des aisselles et d'au moins une partie du dessous des bras du nourrisson, l'autre, dite face d'extrémité inférieure du boudin, de face d'appui du dessus des jambes du nourrisson, notamment dans la position jambes écartées du nourrisson, sont des faces parallèles entre elles, perpendiculaires à l'axe longitudinal des boudins.

[0008] Les faces d'extrémité supérieure des boudins obligent donc le nourrisson, en position couchée, à garder les bras en croix et empêchent tout rabat des bras du nourrisson contre le tronc du nourrisson, ce qui peut rendre la posture fatigante et inconfortable pour le nourrisson.

[0009] Par ailleurs, lorsque le boudin est de longueur trop importante, il peut empêcher un positionnement dit en grenouille des jambes du nourrisson, alors que cette position est l'une des préférées du nourrisson.

[0010] Un but de la présente invention est donc de proposer un dispositif de maintien du type précité dont la conception permet au nourrisson couché sur le dos de rabattre partiellement ses bras contre son tronc.

[0011] Un autre but de la présente invention est de proposer un dispositif de maintien du type précité dont la conception permet au nourrisson d'occuper un plus grand nombre de postures en conservant une surface importante d'appui au sol des boudins sans nécessiter la présence d'un adulte au voisinage.

[0012] Un autre but de la présente invention est de proposer un dispositif de maintien du type précité dont la conception permet au nourrisson de disposer d'une surface de calage des jambes dans la position dite en grenouille des jambes, cette cale rassurant le nourrisson en ménageant un espace confiné.

[0013] A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif, dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson en position couchée sur le dos, ledit dispositif comprenant au moins deux boudins et un élément de préférence du genre bande de liaison desdits boudins entre eux, lesdits boudins, à l'état relié entre eux par ledit élément de liaison, délimitant entre eux, en disposition parallèle de leurs axes longitudinaux, un espace de couchage du nourrisson dans lequel le nourrisson est apte à être couché dans une configuration dans laquelle les flancs du tronc du nourrisson sont bordés par les boudins et dans laquelle les aisselles et au moins une partie des bras du nourrisson sont aptes à venir en appui sur l'une des faces d'extrémité, dite face d'extrémité supérieure des boudins, **caractérisé en ce que**, à l'état relié entre eux des boudins par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson, les faces d'extrémité supérieure des boudins sont des faces en biseau inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace de couchage.

[0014] Grâce au fait que les faces d'extrémité supé-

rieure des boudins sont taillées en biseau, c'est-à-dire grâce au fait que les faces d'extrémité supérieure des boudins forment avec l'axe longitudinal des boudins un angle différent de 90°, et que ces faces d'extrémité supérieure des boudins délimitent, à l'état relié entre eux des boudins par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson, une surface inclinée à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace de couchage, le nourrisson peut déplacer ses bras au-delà de la position en croix et rabattre ses bras en direction de son tronc.

[0015] A l'état relié entre eux des boudins par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson, les faces d'extrémité supérieure des boudins convergent en direction de l'espace entre lesdits boudins.

[0016] Les faces d'extrémité supérieure des boudins se développent donc de manière inclinée à pente descendante depuis leur zone apte à s'étendre au creux de l'aisselle du nourrisson en direction de l'extrémité libre des bras du nourrisson.

[0017] Avantagement, à l'état relié entre eux des boudins par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson, les faces d'extrémité supérieure des boudins convergent en un point disposé sur l'axe longitudinal médian de l'espace de couchage formé par l'espace entre lesdits boudins.

[0018] A l'état posé à plat du dispositif, dont les boudins sont reliés entre eux par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson, les faces d'extrémité supérieure des boudins forment, en vue de dessus du dispositif, un V inversé dont la pointe s'étend à l'intérieur de l'espace de couchage formé par l'espace entre lesdits boudins.

[0019] De préférence encore, les faces d'extrémité, dite inférieure des boudins, opposées aux faces d'extrémité supérieure des boudins, et aptes à former des faces d'appui d'une partie des jambes du nourrisson sont des faces en biseau qui, à l'état relié entre eux des boudins par ledit élément de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace de couchage du nourrisson sont inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace de couchage.

[0020] La réalisation en biseau des faces d'extrémité inférieure des boudins permet auxdites faces de former des surfaces d'appui du dessus des jambes lorsque les jambes du nourrisson occupent une position dite en grenouille, ce contact d'appui étant apte à rassurer le nourrisson.

[0021] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente une vue à plat d'un premier mode de réalisation d'un dispositif de maintien conforme à l'invention, le nourrisson ayant été représenté à l'état couché ;

La figure 2 représente une vue à plat d'un deuxième mode de réalisation d'un dispositif de maintien conforme à l'invention, le nourrisson ayant été représenté à l'état couché ;

La figure 3 représente une vue à plat du dispositif de maintien de la figure 2 à l'état éclaté des éléments le constituant.

[0022] Comme mentionné ci-dessus, l'invention a pour objet un dispositif 1, dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson 10 en position couchée sur le dos. Ce dispositif comprend au moins deux boudins 2 et un élément 3, de préférence du genre bande, de liaison desdits boudins entre eux.

[0023] Lesdits boudins, à l'état relié entre eux par ledit élément 3 de liaison, délimitent entre eux, en disposition parallèle de leurs axes longitudinaux, un espace 4 de couchage du nourrisson dans lequel le nourrisson 10 est apte à être couché dans une configuration dans laquelle les flancs du tronc 11 du nourrisson 10 sont bordés par les boudins 2 et dans laquelle les aisselles 12 et au moins une partie des bras 13 du nourrisson sont aptes à venir en appui sur l'une des faces d'extrémité, dite supérieure des boudins. Une partie des faces d'extrémité supérieure des boudins, en particulier la partie effilée du biseau desdites faces vient donc se loger au niveau du creux des aisselles du nourrisson pour assurer un meilleur calage.

[0024] En particulier, à l'état relié entre eux des boudins 2 par ledit élément 3 de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace 4 de couchage du nourrisson 10, les faces d'extrémité supérieure 5 des boudins sont inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace de couchage. Ces faces d'extrémité supérieure 5 des boudins délimitent donc des surfaces inclinées qui convergent en direction de l'intérieur de l'espace de couchage.

[0025] Dans l'exemple représenté, à l'état relié entre eux des boudins 2 par ledit élément 3 de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace 4 de couchage du nourrisson 10, les faces d'extrémité supérieure 5 des boudins convergent en un point disposé sur l'axe longitudinal médian de l'espace de couchage formé par l'espace entre lesdits boudins.

[0026] Les faces d'extrémité supérieure 5 des boudins 2 forment avec l'axe dit horizontal perpendiculaire à l'axe longitudinal du boudin un angle compris entre 20 et 75°, de préférence voisin de 45°.

[0027] Les boudins 2 comportent encore des faces d'extrémité dite inférieure 6 des boudins, opposées aux faces d'extrémité supérieure 5 des boudins. Ces faces

d'extrémité inférieure 6 sont aptes à former des faces d'appui d'une partie des jambes 14, en particulier du dessus des jambes du nourrisson 10, notamment lorsque ce dernier occupe une position dite en grenouille.

[0028] Deux modes de réalisation des faces d'extrémité inférieure 6 peuvent être envisagés.

[0029] Dans un premier mode de réalisation, conforme à la figure 1, les faces d'extrémité inférieure 6 sont perpendiculaires à l'axe longitudinal des boudins 2.

[0030] Dans l'exemple représenté à la figure 2 qui correspond au mode de réalisation préféré de l'invention, les faces d'extrémité, dite inférieure 6 des boudins 2, opposées aux faces d'extrémité supérieure 5 des boudins, et aptes à former des faces d'appui d'une partie des jambes 14 du nourrisson 10 sont des faces en biseau.

[0031] En particulier, à l'état relié entre eux des boudins 2 par ledit élément 3 de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace 4 de couchage du nourrisson 10, les faces d'extrémité, dite inférieure 6, des boudins 2 opposées aux faces d'extrémité supérieure 5 des boudins sont inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace 4 de couchage. Ces faces d'extrémité inférieure 6 délimitent donc des surfaces inclinées qui convergent en direction de l'intérieur de l'espace de couchage.

[0032] De préférence, les faces d'extrémité, dite inférieure 6, des boudins 2 et les faces d'extrémité supérieure 5 des boudins sont parallèles entre elles.

[0033] Généralement, les faces d'extrémité inférieure 6 des boudins 2 forment avec l'axe, dit horizontal, perpendiculaire à l'axe longitudinal du boudin 2 un angle compris entre 20 et 75°, de préférence voisin de 45°.

[0034] L'élément 3 de liaison entre deux boudins 2 est un élément, généralement, en textile, en particulier une pièce de tissu qui peut affecter un grand nombre de formes.

[0035] Dans les exemples représentés, l'élément 3 de liaison est formé par une simple bande couplée à, ou au voisinage de, chacune de ses extrémités à un boudin 2, de sorte que l'axe longitudinal du boudin 2 et l'axe longitudinal de la bande s'étendent perpendiculairement entre eux.

[0036] Dans un mode de réalisation non représenté, l'élément 3 de liaison peut affecter la forme d'un drap à la surface duquel les boudins peuvent être positionnés en disposition avec leurs axes longitudinaux parallèles.

[0037] L'élément 3 de liaison peut encore affecter la forme d'un plateau de matelas auquel les boudins en disposition avec leurs axes longitudinaux parallèles sont intégrés.

[0038] De préférence, au moins l'un des boudins 2 est couplé ou couplable de manière amovible à l'élément 3 de liaison et présente au moins deux positions de couplage à l'élément 3 de liaison correspondant, l'une à une première valeur d'entraxe entre boudins 2, l'autre à une deuxième valeur d'entraxe entre boudins 2 pour faire va-

rier la largeur de l'espace 4 de couchage.

[0039] En d'autres termes, au moins l'un des boudins 2 est repositionnable sur la pièce de liaison 3 de manière variable en écartement avec l'autre boudin 2.

[0040] Pour faciliter un tel repositionnement à écartement variable, au moins l'un des boudins 2 est couplé ou couplable à l'élément 3 de liaison par une liaison auto-agrippante 7.

[0041] Cette liaison auto-agrippante 7 est formée de deux pièces, par exemple l'une de type boucle, l'autre de type crochet, positionnées l'une sur un boudin 2, l'autre sur l'élément 3 de liaison, lesdites pièces étant, en position de contact d'appui, couplées l'une à l'autre de manière démontable par simple traction exercée sur l'une des pièces.

[0042] Dans les exemples représentés, la pièce de la liaison auto-agrippante 7 équipant l'élément 3 de liaison affecte la forme d'une bande positionnée en applique sur l'élément de liaison, l'axe longitudinal de la bande s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal de l'élément 3 de liaison réalisé sous forme de bande pour permettre un positionnement de l'un des boudins 2 en un emplacement quelconque de ladite bande. L'autre boudin 2 comporte de préférence une position de couplage prédéterminée à l'élément 3 de liaison.

[0043] De préférence, chaque boudin 2 est formé d'un corps, de préférence en mousse, et d'une enveloppe de protection dudit corps, ladite enveloppe étant montée amovible sur ledit corps.

[0044] Il en résulte un déhousseage aisé de chaque boudin 2, notamment pour le lavage du dispositif 1.

[0045] L'utilisation d'un tel dispositif 1 est similaire à un dispositif de l'état de la technique.

[0046] L'un des boudins 2 étant couplé à l'élément 3 de liaison, ledit boudin 2 et l'élément 3 de liaison sont disposés à plat sur une surface de couchage, le nourrisson est couché sur le dos avec l'un de ses flancs bordé par ledit boudin 2 et son aisselle 12 apte à venir en appui sur la face d'extrémité supérieure 5 dudit boudin 2. Le deuxième boudin 2 est couplé à l'élément 3 de liaison en un emplacement fonction de la largeur du tronc 11 du nourrisson 10 pour permettre d'enserrer en l'encadrant le tronc du nourrisson. La mise en place est terminée.

[0047] Le dispositif de maintien peut être, pour son maintien à plat sur la surface de couchage, équipé de moyens de liaison auto-agrippante 7 à ladite surface.

Revendications

1. Dispositif (1), dit cale-bébé, pour le maintien d'un nourrisson (10) en position couchée sur le dos, ledit dispositif comprenant au moins deux boudins (2) et un élément (3), de préférence du genre bande, de liaison desdits boudins (2) entre eux, lesdits boudins, à l'état relié entre eux par ledit élément (3) de liaison, délimitant entre eux, en disposition parallèle de leurs axes longitudinaux, un espace (4) de couchage du

- nourrisson dans lequel le nourrisson (10) est apte à être couché dans une configuration dans laquelle les flancs du tronc (11) du nourrisson (10) sont bordés par les boudins (2) et dans laquelle les aisselles (12) et au moins une partie des bras (13) du nourrisson sont aptes à venir en appui sur l'une (5) des faces d'extrémité, dite face d'extrémité supérieure (5), des boudins (2),
- caractérisé en ce que**, à l'état relié entre eux des boudins (2) par ledit élément (3) de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace (4) de couchage du nourrisson (10), les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins (2) sont des faces en biseau inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace (4) de couchage.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que**, à l'état relié entre eux des boudins (2) par ledit élément (3) de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins (2) pour la délimitation de l'espace (4) de couchage du nourrisson (10), les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins (2) convergent en direction de l'espace entre lesdits boudins.
3. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que**, à l'état relié entre eux des boudins (2) par ledit élément (3) de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins (2) pour la délimitation de l'espace (4) de couchage du nourrisson (10), les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins (2) convergent en un point disposé sur l'axe longitudinal médian de l'espace (4) de couchage formé par l'espace entre lesdits boudins.
4. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins (2) forment avec l'axe, dit horizontal, perpendiculaire à l'axe longitudinal du boudin (2), un angle compris entre 20 et 75°, de préférence voisin de 45°
5. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les faces d'extrémité, dite inférieure (6) des boudins (2), opposées aux faces d'extrémité supérieure (5) des boudins, et aptes à former des faces d'appui d'une partie des jambes (14) du nourrisson (10) sont des faces en biseau.
6. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que**, à l'état relié entre eux des boudins (2) par ledit élément (3) de liaison, et en disposition parallèle des axes longitudinaux des boudins pour la délimitation de l'espace (4) de couchage du nourrisson (10), les faces d'extrémité, dite inférieure (6), des boudins (2) opposées aux faces d'extrémité supérieure (5) des boudins sont inclinées à pente descendante depuis l'intérieur en direction de l'extérieur de l'espace (4) de couchage.
7. Dispositif (1) selon l'une des revendications 5 ou 6, **caractérisé en ce que** les faces d'extrémité, dite inférieure (6), des boudins (2) et les faces d'extrémité supérieure (5) des boudins sont parallèles entre elles.
8. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins l'un des boudins (2) est couplé ou couplable de manière amovible à l'élément (3) de liaison et présente au moins deux positions de couplage à l'élément (3) de liaison correspondant, l'une à une première valeur d'entraxe entre boudins (2), l'autre à une deuxième valeur d'entraxe entre boudins (2) pour faire varier la largeur de l'espace (4) de couchage.
9. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins l'un des boudins (2) est couplé ou couplable à l'élément (3) de liaison par une liaison auto-agrippante (7).
10. Dispositif (1) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque boudin (2) est formé d'un corps, de préférence en mousse, et d'une enveloppe de protection dudit corps, ladite enveloppe étant montée amovible sur ledit corps.

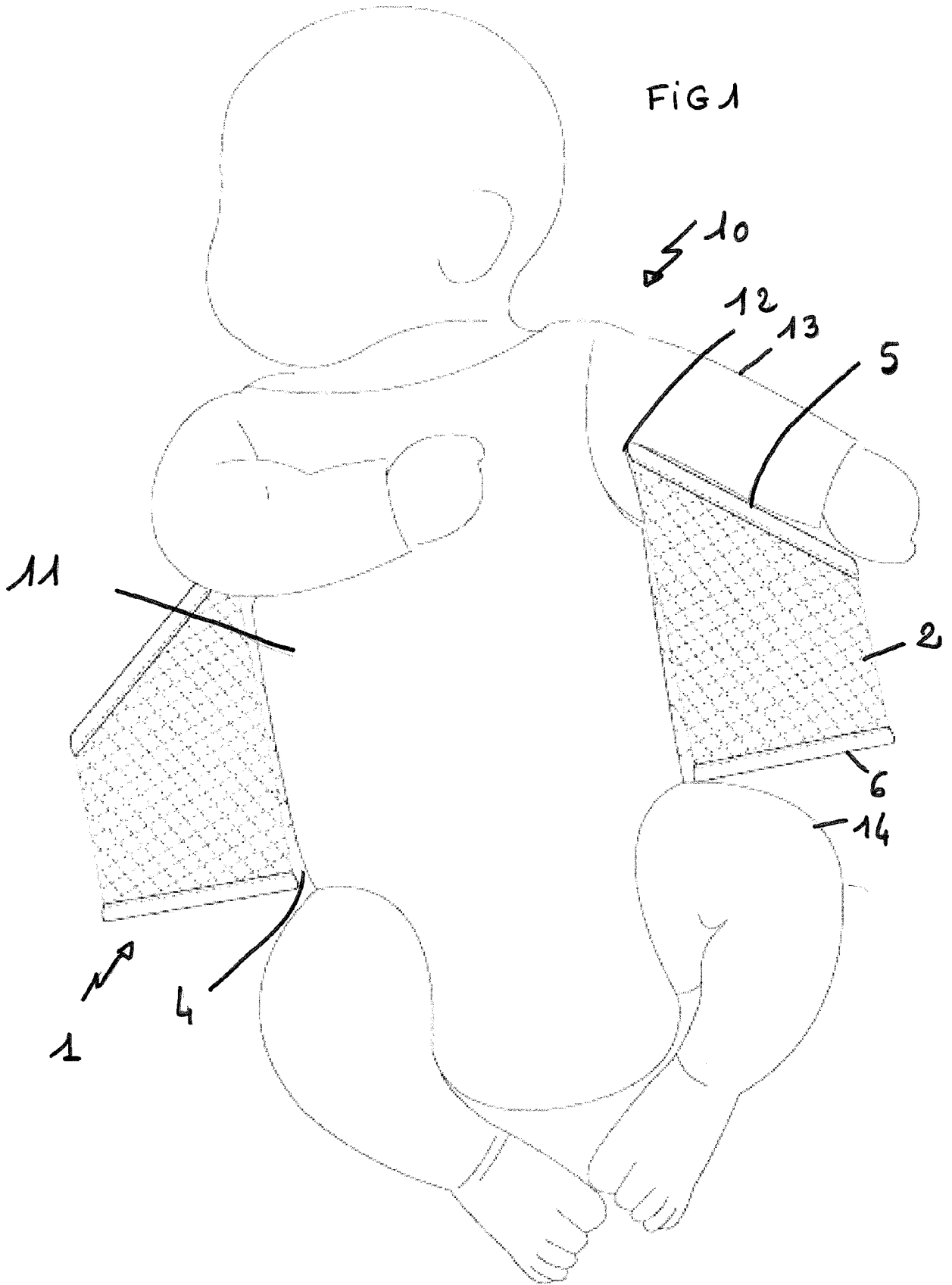
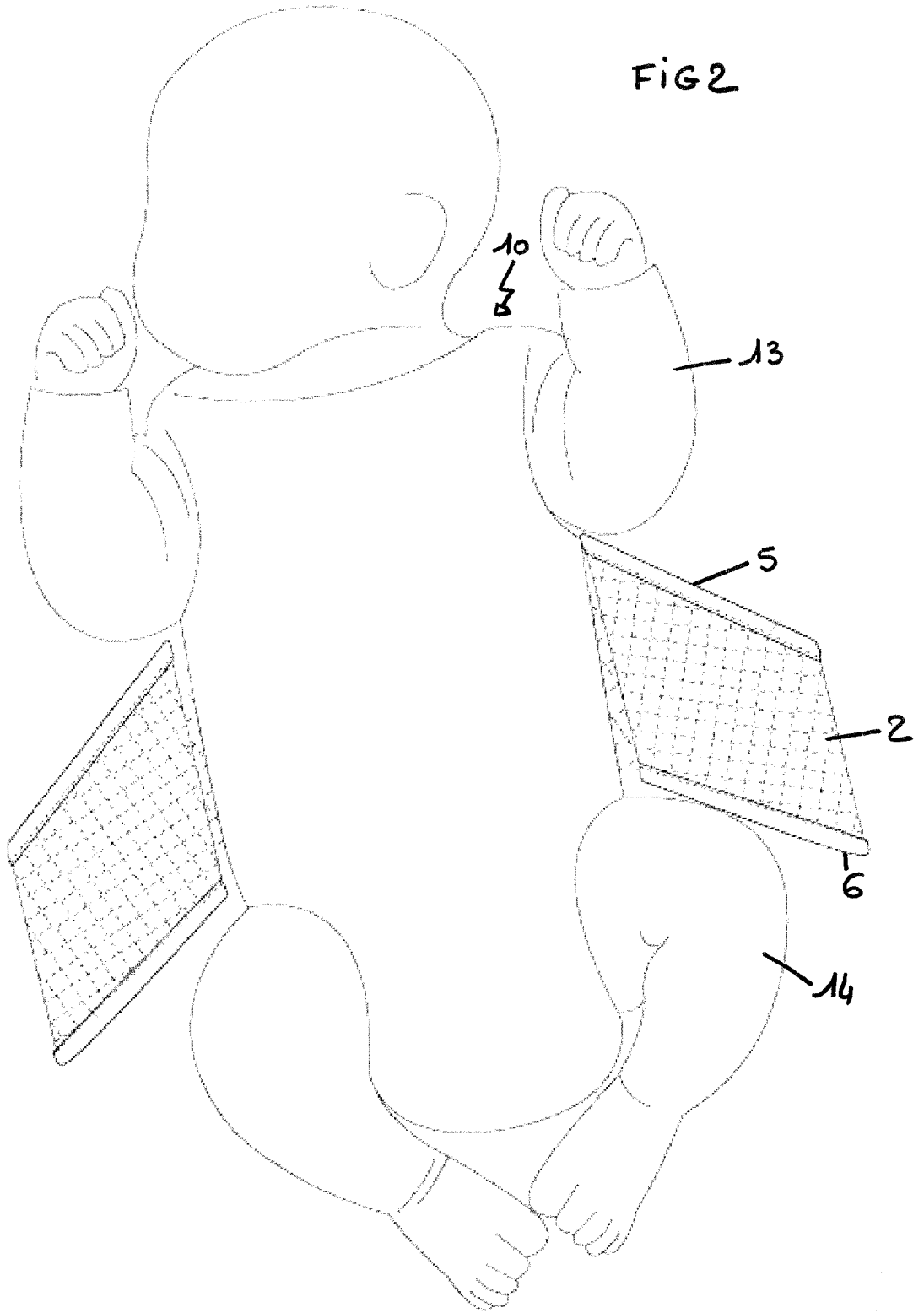


FIG 2



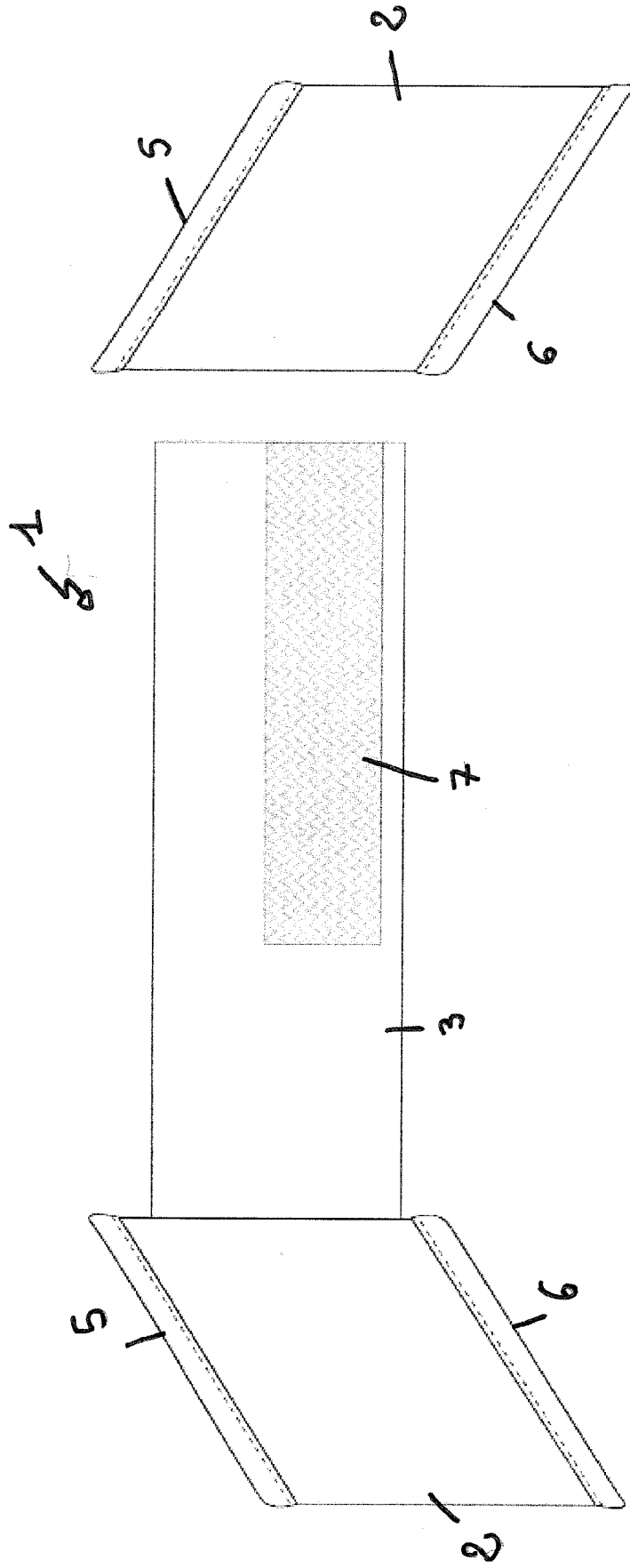


FIG 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 12 16 3338

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 5 347 669 A (NEVIASER THOMAS J [US] ET AL) 20 septembre 1994 (1994-09-20) * colonnes 1-6; figures 1,4 * -----	1	INV. A47D15/00
X	US 6 097 294 A (HILTON DAVID D [US]) 1 août 2000 (2000-08-01) * colonnes 1-5; figures 1-4 * -----	1-5,8-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 1 août 2012	Examineur Vollering, Johannes
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2
EPO FORM 1503 03.82 (P/04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 16 3338

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-08-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5347669	A	20-09-1994	AUCUN	

US 6097294	A	01-08-2000	AUCUN	

EPC FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5347669 A [0004]
- US 6097294 A [0005]